

et nous demandons maintenant \$7,000; mais sur les crédits votés précédemment, nous n'avons dépensé que \$7,000, et ce crédit est pour achever les travaux qui ont été donnés à l'entreprise à Lachine.

M. MILLS (Bothwell) : Quels sont les revenus à cet endroit ?

M. FOSTER : Les revenus du bureau sont de \$800; les mandats-poste payés, \$8,465; les dépôts de la caisse d'épargne, \$8,258. C'est un endroit où le revenu postal n'est pas proportionné aux besoins qu'exige le bureau et qui occupe une position semblable au bureau de Dartmouth.

M. LANDERKIN : Les revenus sont de \$430 d'après l'auditeur-général.

M. WATSON : Avait-on fait préparer des plans avant d'accorder l'entreprise ? Quand on accorde une entreprise pour la construction d'un édifice, on devrait le faire compléter.

M. FOSTER : Naturellement, les travaux devront être complétés suivant le prix du contrat, mais souvent les crédits sont votés en deux ans. On achète l'emplacement, on donne l'entreprise, et l'année suivante, on fait achever les travaux. Mon honorable ami remarquera que c'est ce qui arrive souvent quand nous votons des crédits.

M. WATSON : Trop souvent.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : En expliquant le premier crédit le ministre a le soin de dire que c'est pour les travaux, mais que ce n'est pas suffisant pour les faire achever; autant que je puis en juger, ces travaux coûteront environ \$18,000.

M. McMULLEN : Et les revenus sont de \$759.

M. FOSTER : Les revenus ne signifient rien.

M. WATSON : Nous pouvons prendre ce bureau de poste comme un exemple, et je voudrais savoir quel est le crédit que l'on a demandé en premier lieu, si l'on a fait préparer des plans, si l'on a acheté un emplacement et si l'on a demandé des soumissions pour les travaux ? Nous avons grandement raison de croire que ces suppléments et ces crédits votés de nouveau ne s'appliquent pas tous à l'édifice public.

M. FOSTER : Oui, ils sont destinés à la construction de l'édifice public. Le terrain coûte \$2,000. Le premier crédit de \$2,500 a été affecté à cet objet. C'est à peu près le montant que nous avons dépensé cette année-là : \$2,000. Puis en 1890-91, nous avons voté \$14,000, mais jusqu'au mois de décembre 1890, seulement \$5,000 ont été dépensées sur cette somme, de sorte qu'une partie du crédit n'a pas été dépensée, et, comme je l'ai dit, le coût total des travaux se montera à près de \$18,000.

M. WATSON : Quelle méthode a-t-on adoptée dans ce cas ? A-t-on demandé des soumissions pour compléter les travaux ?

M. FOSTER : Oui, nous avons demandé des soumissions.

M. WATSON : Quel prix a-t-on demandé pour compléter les travaux d'après le plan primitif ?

M. FOSTER : Le prix du contrat est de \$7,950. Naturellement, ce montant est pour la construction seule de l'édifice. Puis le terrain a coûté \$2,000 ce qui fait une somme de \$10,000 en chiffres ronds. Les autres dépenses sont pour l'ameublement, les appareils de chauffage, les clôtures, les trottoirs, les architectes et autres dépenses accessoires.

M. FOSTER.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Est-ce que ces dépenses se montent à la somme de \$8,000 ?

M. FOSTER : Le contrat est de \$7,950. A venir jusqu'au 31 décembre, 1890, nous avons dépensé \$7,911 et sur ce montant, \$2,200 ont été employés à l'achat du terrain. La balance due sur le contrat, le 1er janvier, 1891, était de \$4,000. Cela ferait \$1,000 de plus que le prix primitif du contrat. Il faut croire qu'il y a eu des suppléments pour à peu près cette somme.

M. WATSON : Il semble qu'il faudra à peu près \$8,000 pour l'ameublement et l'achèvement de cet édifice.

M. FOSTER ? Non, environ \$6,000. L'estimation du coût de l'ameublement, y compris les boîtes qui, naturellement, ne sont jamais comprises dans le contrat, était de \$3,000, le chauffage avec les poêles, \$300, la clôture et les trottoirs, \$1,000, l'architecte, \$500, dépenses imprévues, \$730, et une certaine somme pour le surveillant des travaux. Cela comble la différence.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous avez dit que le tout coûterait \$18,000.

M. FOSTER : Oui.

M. McMULLEN : Combien payez-vous de loyer pour le bureau de poste à cet endroit ?

M. FOSTER : Quel loyer avons-nous payé ?

M. GIROUARD : Je ne le sais pas.

M. McMULLEN : Alors, je puis vous le dire. Nous avons payé \$50 par année. Les recettes de l'année dernière se sont montées à \$759.93. Le montant des mandats-poste émis a été de \$5,623 sur lesquels nous avons reçu \$55 de commission.

Le montant des mandats poste payés a été de \$2,452. Sur ce dernier montant, le maître de poste a reçu une commission de \$17.74. Le salaire de ce dernier était de \$580, vous avez payé un loyer de \$50, et vous demandez maintenant un crédit de \$18,000 pour construire un bureau de poste à cet endroit.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que nous devrions avoir des explications claires, des explications détaillées qui nous fassent voir pourquoi il est nécessaire de dépenser \$18,000 pour un bureau de poste à Lachine. D'après ce que vient de dire mon honorable ami, les revenus sont d'à peu près \$700, et nous avons payé précédemment \$50 de loyer par année. Je ne puis aucunement comprendre pourquoi Lachine qui se trouve tout près de Montréal et qui ne peut par conséquent être un centre de distribution, aurait besoin d'un bureau de poste de \$18,000, à moins que cela ne soit dans l'intérêt politique de mon honorable ami qui représente ce comté. Je crois que l'honorable ministre doit donner en détail les raisons qui peuvent justifier cette forte dépense à Lachine, car nous ne devons pas oublier le faible revenu que nous percevons à cet endroit.

M. GIROUARD : Quand l'honorable député dit que Lachine n'est pas un centre de distribution, il fait une grande erreur. Il y a beaucoup de manufacturiers à Lachine, et c'est un centre commercial important. Ce sont les habitants de l'endroit, ainsi que les manufacturiers qui ont demandé ce bureau de poste. Je crois que le terrain coûte \$2,500, et l'entreprise a été donnée pour dix ou onze mille dollars. Je n'ai rien eu à faire avec la construction de cet édifice depuis que l'entreprise a été